

LA SÉCURITÉ-INCENDIE EN APPARTEMENT ET EN CONDOMINIUM

La vie dans des immeubles à plusieurs
unités et à plusieurs étages



MISSISSAUGA
Fire and Emergency Services

Leading today for tomorrow



Si vous vivez dans un immeuble d'appartements ou de condominiums à plusieurs unités et à plusieurs étages...

Il est important que vous sachiez quoi faire en cas d'incendie. Le but de cette brochure est de vous fournir des lignes directrices générales relatives aux procédures d'urgence. Ces procédures constituent un recueil des renseignements fournis par le Bureau du commissaire des incendies de l'Ontario (Office of the Ontario Fire Marshal) et les Services d'incendie et d'urgence de Mississauga (Mississauga Fire and Emergency Services). Il faut noter que ces procédures peuvent ne pas s'appliquer à tous les immeubles d'appartements ou de condominiums ou leur convenir.

Si vous avez des doutes ou des questions, veuillez communiquer avec l'équipe de gestion de votre immeuble ou avec les Services d'incendie et d'urgence de Mississauga au 905-896-5908.

Remarque : si vous avez un **handicap** qui vous empêcherait de sortir de l'immeuble par vous-même, ou si vous auriez besoin d'aide lors d'une urgence...

Vous devez communiquer avec l'équipe de gestion de votre immeuble au préalable afin d'en discuter et leur demander que ce fait soit consigné dans le **Plan de sécurité-incendie** de l'immeuble, sous la rubrique « *Personnes ayant besoin d'aide* ».

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la sécurité-incendie, veuillez consulter notre brochure complémentaire :

Protégez-vous contre l'incendie (Protect Yourself From Fire

Les trois lignes de défense (Practice the Three Lines of Defence)

QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE

En cas d'incendie dans votre unité

- Dites à toutes les personnes présentes dans votre unité de sortir immédiatement.
- Fermez les portes derrière vous. Ne les verrouillez pas.

- Tirez sur l'alarme incendie qui se trouve sur votre étage et criez « **AU FEU, AU FEU, AU FEU** » (**FIRE, FIRE, FIRE**).
- Quittez l'immeuble en empruntant la sortie sécuritaire ou l'escalier de secours le plus proche.
- Appelez le service d'incendie au 911 lorsque vous êtes en sécurité.
- Rencontrez les pompiers à l'entrée de l'immeuble et expliquez-leur où se trouve l'incendie.

Lorsque vous entendez l'alarme incendie

Sortir ou rester dans l'immeuble... c'est à *vous* qu'incombe cette décision.

Dans la plupart des cas, la meilleure chose à faire en cas d'incendie est de quitter l'immeuble le plus tôt possible. Cependant, dans certains cas, il peut arriver que vous ne puissiez pas sortir et que vous deviez rester dans votre unité. Quelle que soit la situation, vous devez agir rapidement.

Quelle que soit votre décision, vous devez vous protéger contre la fumée.

Si vous voyez de la fumée ou du feu, appelez le 911.

Si vous décidez de quitter l'immeuble

Vérifiez la porte de votre unité.

- Si la fumée est visible autour de la porte, ne l'ouvrez pas. Protégez-vous contre la fumée le mieux possible, tel que décrit plus loin dans cette brochure, dans la section *Si vous restez dans votre unité*.
- Si vous ne voyez pas de fumée, touchez la porte : si elle n'est pas chaude, arc-boutez-vous et entr'ouvrez la porte. Si vous voyez de la fumée ou sentez de la chaleur, refermez la porte rapidement et protégez-vous.
- Si le couloir est libre, prenez vos clés, verrouillez vos portes et dirigez-vous vers l'escalier de secours le plus proche.



N'empruntez pas les ascenseurs

- Ouvrez prudemment la porte de l'escalier de secours le plus proche.

Si vous ne voyez **aucune fumée**, empruntez l'escalier pour quitter l'immeuble.

Si vous voyez de la **fumée**, n'entrez pas. Refermez la porte. Rendez-vous à un autre escalier de secours et ouvrez la porte prudemment. Si vous ne voyez aucune fumée ici, empruntez cet escalier pour quitter l'immeuble. Si vous voyez de la fumée, n'entrez pas. S'il y a d'autres escaliers, essayez-les. S'il n'y n a pas, retournez à votre appartement et protégez-vous contre la fumée.



Lorsque vous êtes dans l'escalier

Si vous voyez de la fumée pendant votre descente, quittez cet escalier le plus tôt possible. Dans certains immeubles, certaines portes permettant de sortir de l'escalier sont verrouillées. Mais au moins tous les cinq étages les portes seront déverrouillées pour vous permettre de quitter l'escalier.

- Empruntez un autre escalier s'il n'y a pas de fumée.
- Si vous ne pouvez pas utiliser d'autre escalier, retournez à votre unité si possible; sinon, trouvez un couloir sans fumée et frappez fort à la porte d'une autre unité jusqu'à ce que vous trouviez un endroit où vous réfugier et appeler le 911.

NE montez JAMAIS sur le toit.

La fumée monte généralement jusqu'en haut de l'escalier. Les portes qui mènent au toit sont généralement verrouillées et vous pourriez être piégé.



- Où que vous soyez, n'oubliez pas que si vous voyez de la fumée, baissez-vous pour l'éviter, même si vous devez ramper. Plus vous êtes près du sol, plus l'air est propre.



Si vous restez dans votre unité

Vous devez vous protéger contre la fumée.

Restez dans votre unité jusqu'à ce que vous soyez secouru ou qu'on vous dise de sortir. Cela peut être long.

N'essayez pas de sortir de votre unité longtemps après avoir entendu l'alarme incendie. Plus vous attendez longtemps pour sortir, plus le risque est élevé qu'une fumée épaisse se soit répandue dans les escaliers et les couloirs. Vos chances de survie sont alors moins bonnes.

Empêchez la fumée de pénétrer dans votre unité

Utilisez du ruban adhésif pour sceller les ouvertures autour de la porte et posez des serviettes mouillées dans le bas. Scellez de la même façon les événements ou les conduits d'air.



Si la fumée pénètre dans votre unité

- Appelez le service d'incendie au 911, dites-lui où vous êtes, puis rendez-vous au balcon si vous pouvez le faire sans danger. Fermez les portes derrière vous.
- Si vous n'avez pas de balcon, rendez-vous dans la pièce où la fumée est la moins épaisse, fermez la porte et scellez-la au moyen de ruban adhésif et de serviettes. Ouvrez la fenêtre pour obtenir de l'air frais.
- Montrez aux secouristes où vous êtes en suspendant un drap à la fenêtre ou au balcon.
- Restez près du sol, où l'air est plus propre.
- Si votre immeuble est équipé d'un système vocal de communication, écoutez les instructions qui sont données, le cas échéant.



SAVIEZ-VOUS QUE...

- La cuisson sans surveillance est la principale cause d'incendies résidentiels. Restez dans la cuisine et faites attention à ce que vous cuisinez.
- Les incendies causés par des chandelles sont en hausse. Gardez les chandelles loin des matières combustibles et ne les laissez jamais sans surveillance.
- La fumée est la principale cause de décès dans des incendies résidentiels. Essayez vos détecteurs de fumée une fois par mois pour vous assurer qu'ils fonctionnent.
- L'alarme incendie de votre unité n'est pas reliée au système d'alarme incendie de l'immeuble; elle vous avertit seulement des incendies qui se déclarent dans votre propre unité.
- Toutes les alarmes incendie n'avertissent pas automatiquement le service d'incendie. Les immeubles de moins de 18 mètres (6 à 7 étages) ne le font généralement pas.

En cas d'urgence, appelez le 911.

- Contrairement à la croyance populaire, nos échelles aériennes d'incendie et de secours n'atteignent pas tous les étages. Vous ne devez pas vous fier sur elles pour être secouru. Suivez les procédures d'urgence appropriées.
- Votre unité est séparée du reste des unités et des couloirs par une séparation coupe-feu. Cela signifie que, normalement, les flammes ne peuvent pas pénétrer dans votre unité; cependant, comme la fumée peut le faire, soyez prêt à vous protéger contre la fumée.
- Les portes à autofermeture sont conçues pour empêcher la fumée et les flammes de se propager hors de votre unité. Si votre unité en est équipée, ne les désactivez pas.

Pour en savoir plus, appelez

les Services d'incendie et d'urgence de Mississauga au 905-896-5908 ou rendez-vous sur notre site Web à l'adresse

www.mississauga.ca/fire